ALERTE AIDE PUBLIQUE

#211

Jusqu'à
100 %
de taux de soutien

3ÈME APPEL À PROJETS
CLEAN AVIATION

QUELS PROJETS ?

Le 3ème appel à projets de Clean Aviation, lancé en février 2025, vise à soutenir des projets innovants contribuant à la décarbonation de l'aviation. Cette 3ème vague d'appel à projets dispose d'une enveloppe de financement de 380 millions d'euros pour 2025.

Tous les appels sont soutenus par un financement de l'UE et portent sur les domaines suivants :

- **Architectures d'aéronefs ultra-efficaces pour les vols courts et moyens courriers** (SMR) : 205 millions d'euros
- **Architectures d'aéronefs ultra-efficaces pour les vols régionaux** (REG) : 145 millions d'euros
- **Intégration des concepts d'aéronefs et évaluation de l'impact** (ACI&I) : 15 millions d'euros

Clean Aviation introduit également une **nouvelle initiative** pour accélérer le développement des technologies de rupture : les **Fast Track Areas (FTAs)**, avec une enveloppe de financement totale de **15 millions d'euros**.

Les projets doivent présenter une feuille de route claire et un niveau de maturité technologique (TRL) approprié, notamment pour les projets de développement de technologies critiques (TRL 6).

QUELS SOUTIENS ?

La subvention sera à hauteur de 70% à 100% des dépenses éligibles.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le consortium

Les consortiums doivent inclure des partenaires de différents pays européens et peuvent comprendre : les Grandes entreprises, les PME, les Instituts de recherche, les Universités et les autres parties prenantes pertinentes.
Cette diversité vise à favoriser la complémentarité des compétences et à maximiser l'impact des projets.

Coûts éligibles :

Les dépenses suivantes sont généralement éligibles :

- Coûts de personnel directement impliqué dans le projet
- Frais de matériel et d'équipement nécessaires au développement technologique
- Coûts de sous-traitance liés à des activités spécifiques du projet
- Dépenses de voyage et de subsistance pour les activités du projet
- Autres coûts directs nécessaires à la réalisation du projet

BÉNÉFICIAIRES
PME, ETI, Grandes entreprises, Universités, Laboratoires

FORME DE L'AIDE
Subvention exclusivement

INTENSITÉ DE L'AIDE
Jusqu'à 100%
des dépenses éligibles

PÉRIODE
Du 27 mars 2025 au 23 avril 2025 pour les FTAs
Du 27 mars 2025 au 15 mai 2025 pour le call classique

FINANCEURS
CLEAN AVIATION

22 années d'expérience
160 Collaborateurs
15 Mds€ de projets financés depuis 2013
9 bureaux ouverts en France

Nicolas BONNET
Directeur Expertise Europe et Projets Collaboratifs
06 73 93 66 74
nbonnet@abfdecisions.fr

ABF
LE RÉFLEXE AIDE PUBLIQUE

www.abfdecisions.fr